

PROCÉDURE À SUIVRE POUR L'OBTENTION D'UN BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

La procédure suivante doit nécessairement s'appliquer pour toute personne qui souhaite se présenter à l'un ou l'autre des postes au comité exécutif :

Vous devez obligatoirement vous adresser au président du comité des élections pour obtenir un bulletin de mise en candidature.

Pour ce faire, vous devez communiquer avec le soussigné. Vous pourrez donc me laisser vos coordonnées précises afin que je puisse vous contacter, soit :

- en me laissant un message à l'un des numéros suivants :

514 849-7754 poste 221
ou 1-800-361-8427 poste 221

- ou par courriel, à l'adresse : info@semb-saq.com

Dès lors, un bulletin de mise en candidature vous sera envoyé rapidement, avec les explications nécessaires pour qu'il soit dûment rempli et, par le fait même, approuvé par le comité des élections. De plus, une preuve de cet envoi sera conservée par le président, ceci afin d'éviter toute forme de contestation.

Vous trouverez en annexe, les critères d'éligibilité s'appliquant aux différents postes en élection à l'exécutif.

Syndicalement,



FRANÇOIS JUNEAU
PRÉSIDENT D'ÉLECTION SEMB SAQ-CSN

PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE ÉLECTIONS AUTOMNE 2006 – EXÉCUTIF SEMB SAQ-CSN

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- Tous les membres en règle à travers le Québec peuvent se présenter à ce poste.
- De même, tous les membres en règle ont le droit de vote sur ce poste.

VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DE LA VIE SYNDICALE , DE LA MOBILISATION ET DE L'INFORMATION

- Tous les membres en règle à travers le Québec peuvent se présenter à ce poste.
- De même, tous les membres en règle ont le droit de vote sur ce poste.

VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DES ASSURANCES, DE LA PRÉVENTION, DE LA RÉPARATION ET DES RÉGIMES DE RETRAITE

- Tous les membres en règle à travers le Québec peuvent se présenter à ce poste.
- De même, tous les membres en règle ont le droit de vote sur ce poste.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES (3 POSTES)

- Tous les membres en règle à travers le Québec peuvent se présenter à ce poste.
- De même, tous les membres en règle ont le droit de vote sur ce poste.

VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE DES GRIEFS ET DES RELATIONS DE TRAVAIL POUR LES MAGASINS

- Seuls les membres en règle des magasins peuvent se présenter à ce poste.
- Élu par les membres en règle des magasins.

VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE DES GRIEFS ET DES RELATIONS DE TRAVAIL POUR LES BUREAUX

- Seuls les membres en règle des bureaux peuvent se présenter à ce poste.
- Élu par les membres en règle des bureaux.

Seules les personnes qui sont **membres en règle du syndicat avant le 27 octobre 2006**, c'est-à-dire qui ont signé une formule d'adhésion, payé le droit d'entrée de \$10.00 et les cotisations syndicales, **peuvent être candidat-es aux élections (articles 60, 61 et 62 de la constitution) et exercer leur droit de vote.**

Note pour ce qui est de la durée du mandat des membres du comité de surveillance des finances. Un tirage au sort sera fait au lendemain des élections afin de déterminer lequel (1 poste en mesure transitoire) des membres élu-es aura un mandat d'un an. Pour ce qui est des deux autres personnes élues, leur mandat sera de deux ans.